



الوكالة الوطنية للتخطيط العمراني والبيئة  
National Agency for Urban Planning and Territorial Development

**Sommaire :**

*Le ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, vient de publier une circulaire concernant l'adoption d'un nouveau modèle de règlement d'aménagement. Une approche renouvelée qui suppose de redéfinir le rôle des partenaires publics et privés en matière d'aménagement du territoire.*

*Le ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, vient de publier une circulaire concernant l'adoption d'un nouveau modèle de règlement d'aménagement.*

**MAROC-MAURITANIE: MME EL MANSOURI PLAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

Rabat – La ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Fatima Ezzahra El Mansouri, a exprimé, vendredi à Rabat, la disposition de son département à développer davantage la coopération avec la Mauritanie dans les domaines de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Lors d'un entretien avec le ministre mauritanien de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Sid Ahmed Ould Mohamed, en marge de la huitième session de la Haute commission mixte maroco-mauritanienne, Mme El Mansouri a souligné

que son département "compte développer davantage nos relations bilatérales à travers l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les deux parties dans les domaines de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat", indique un communiqué du ministère.

"Nous sommes également prêts à explorer de nouvelles voies de coopération", a-t-elle assuré, se disant consciente "de l'importance de fructifier la solidarité africaine et le bon voisinage".

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la volonté de perpétuer les valeurs de fraternité et d'entraide africaines visant le

renforcement de la coopération Sud-Sud, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ajoute la même source.

Cette visite de travail s'inscrit également dans le cadre de l'échange d'informations et du partage d'expériences en matière d'évolutions institutionnelles, organisationnelles et fonctionnelles dans les secteurs de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme et de l'Habitat, selon le communiqué...

SOURCE : [mapexpress.ma](http://mapexpress.ma)

**Dans ce numéro :**

**Maroc-Mauritanie: Mme El Mansouri plaide pour le développement de la coopération dans les domaines de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme** 1

**Habitat et urbanisme: vers le développement de centres urbains émergents** 1

**Voici le nouveau modèle de règlement d'aménagement adopté par le gouvernement** 2

**Marrakech: nouveau Plan d'aménagement et de sauvegarde de la Médina** 2

**Aménagement du territoire: le Maroc adopte un nouveau modèle de règlement** 2

**Bulletin Officiel** 3

**Agenda** 3

**HABITAT ET URBANISME: VERS LE DÉVELOPPEMENT DE CENTRES URBAINS ÉMERGENTS**

A l'instar de plusieurs pays du monde, le Maroc est confronté à une croissance démographique galopante, qui s'est accompagnée d'une importante urbanisation. Les villes et les centres urbains constituent aujourd'hui l'espace de vie de 65% des Marocains.

Cette urbanisation accélérée a engendré des transformations profondes des territoires, qui ont occasionné plusieurs dysfonctionnements handicapant leur compétitivité. Il existe une forte pression sur les métropoles pour répondre à la demande sans cesse croissante.

Les nouveaux centres urbains sont une opportunité pour éponger le déficit existant dans les villes. Ils sont aussi

préconisés pour absorber les besoins en logements et l'immobilier d'activités dans le milieu rural. Fatima Zahra Mansouri, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, a, dès sa nomination, annoncé les couleurs, affirmant que son département est en voie de fixer une nouvelle feuille de route pour le secteur où il est question de réduire les disparités territoriales.

Dernièrement, en réponse à des questions orales à la Chambre des représentants, elle a annoncé que les nouveaux centres urbains ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Il n'est pas question de lancer de nouveaux sites à partir d'une feuille blanche.

L'idée est plutôt de développer les petits patelins qui présentent certaines perspectives de croissance. Les souks hebdomadaires sont les plus préconisés du fait de leurs emplacements et leur qualité d'attrait. Par le passé, plusieurs sites de ce genre se sont transformés en quelques décennies en de véritables agglomérations émergentes...

SOURCE: [fnh.ma](http://fnh.ma)



*Le ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, vient de publier une circulaire concernant l'adoption d'un nouveau modèle de règlement d'aménagement. Une approche renouvelée qui suppose de redéfinir le rôle des partenaires publics et privés en matière d'aménagement du territoire.*

*L'étude préalable à l'élaboration de ce plan indique la nécessité de présenter une révision des constructions entourant la Place Jamaâ El Fna à une commission technique composée des représentants de l'autorité locale, de l'Agence urbaine, de l'Inspection des monuments historiques et des sites, ainsi que de la commune de Marrakech.*



*Le ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, vient de publier une circulaire concernant l'adoption d'un nouveau modèle de règlement d'aménagement.*

## VOICI LE NOUVEAU MODÈLE DE RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT

« Afin d'asseoir les fondements d'une planification urbaine incitative et renouvelée visant à répondre aux nouveaux enjeux des territoires, la ministre de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Fatima-Zahra Mansouri, a adressé une lettre circulaire n°1058 du 01 mars 2022 aux directeurs des agences urbaines au sujet de l'adoption d'un nouveau modèle de règlement d'aménagement », indique le ministère dans un communiqué.

Visant à initier une nouvelle génération de documents d'urbanisme souples et adaptables, ce nouveau modèle d'organisation permet d'accompagner la dynamique d'urbanisme et de répondre aux enjeux territoriaux, notamment de durabilité et de créer une offre territoriale répondant aux besoins de l'économie et du développement social des régions concernées, affirme la même source, notant qu'il s'agit également d'un outil adéquat pour encourager davantage l'investissement. Ces nouvelles réglementations d'aménagement adoptent de nouveaux

principes, notamment le principe des règles fixes et des règles alternatives. Cela permet d'augmenter la Surface Hors Œuvre Nette (SHON), qui désigne la densité des constructions, dans les 25% en mettant en œuvre un certain nombre de paramètres prédéterminés : mixité fonctionnelle, mixité sociale, regroupement des parcelles, valorisation du bâti, efficacité et performance énergétique, perméabilité des sols, etc...

SOURCE: [lopinion.ma](http://lopinion.ma)

## MARRAKECH: NOUVEAU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE SAUVEGARDE DE LA MÉDINA

Un nouveau document d'aménagement de la Médina de Marrakech devrait voir le jour dans les mois à venir. Baptisé «Plan d'aménagement et de sauvegarde de l'arrondissement de la Médina et de la Commune du Mechouar El Kasbah intra-muros», ce document est à sa phase de balbutiements. Il a été au centre d'une session extraordinaire de l'arrondissement de la Médina, à laquelle ont pris part les représentants de l'ensemble des parties prenantes, à savoir la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, l'Agence urbaine

de Marrakech, le bureau d'études et des élus.

Actuellement dans sa phase première, ce Plan a été soumis, le 15 mars, à l'enquête publique qui devrait prendre un mois, ainsi qu'à la Commission permanente de l'arrondissement et à la Division de la wilaya concernées. Selon une approche participative, l'enquête publique permettra de collecter l'ensemble des remarques et des suggestions des citoyens concernés et qui se trouvent dans le périmètre du document en question. Le Plan d'aménagement et de sauvegarde de l'arrondissement de la Médi-

na et de la Commune du Mechouar El Kasbah intra-muros couvre, ainsi, une superficie de 667 ha, avec une sorte de zone tampon de protection le long des remparts de l'ancienne Médina. Il inclut également une zone de protection de l'espace culturel de la Place Jamaâ El Fna, sur un rayon de 30 m, tel que stipulé par le Dahir du 20 juillet 1920, en tant que zone interdite à la construction...

SOURCE: [lematin.ma](http://lematin.ma)

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: LE MAROC ADOPTE UN NOUVEAU MODÈLE DE RÈGLEMENT

Afin d'asseoir les fondements d'une planification urbaine incitative et renouvelée visant à répondre aux nouveaux enjeux des territoires, la ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Fatima-Zahra Mansouri, a adressé une lettre circulaire n°1058 du 01 Mars 2022 aux Directeurs des Agences Urbaines au sujet de l'adoption d'un nouveau modèle de règlement d'aménagement », indique un communiqué du ministère.

Ainsi, conformément aux

Hautes Orientations Royales et aux orientations du Nouveau modèle de Développement, ce nouveau modèle de règlement vise à initier une nouvelle génération de documents d'urbanisme souples et adaptables, permettant, à la fois, d'accompagner la dynamique urbanistique et de répondre aux enjeux territoriaux dont celui de la durabilité et de la création d'une offre territoriale qui répond aux besoins du développement économique et social des territoires concernés, souligne la même source, notant qu'il s'agit, également, d'un outil idoine pour encourager davantage l'investissement.

En effet, le nouveau règlement d'aménagement est doté d'une nouvelle ossature et adopte de nouveaux principes notamment le principe des règles fixes et des règles alternatives. Ces dernières permettent la majoration de la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) dans la limite de 25% via la mise en place d'un nombre de paramètres prédéfinis: mixité fonctionnelle, mixité sociale, regroupement des parcelles, valorisation du bâti, efficacité et performance énergétique, etc...

SOURCE: [lesiteinfo.com](http://lesiteinfo.com)

## BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
7070	03-03-2022
7071	07-03-2022
7072	10-03-2022
7073	14-03-2022
7074	17-03-2022
7075	21-03-2022
7076	24-03-2022
7077	28-03-2022
7078	31-03-2022

## AGENDA

ARTS VISUELS  
Exposition ESSAOUIRA entre  
actes



Exposition du 9 mars au 30  
avril 2022  
Le 16 Avril 2022  
Institut français  
d'Essaouira  
Derb Laalouj  
44000 ESSAOUIRA MÉDINA

Ciné-Jeunes : "L'Odyssée de  
Choum" de Julien Bisaro



Le 16 Avril 2022  
Institut français  
d'Essaouira  
Derb Laalouj  
44000 ESSAOUIRA MÉDINA

الطبعة العاشرة بعد المائة - عدد 6974 مكرر 18 شعبان 1442 (فاتح أبريل 2021)

ISSN 0851 - 1195

المملكة المغربية  
الطبعة الرسمية  
المنشقة العامة

بيانات الخشبات	تعريف الاشتراك	
	في المغرب	في الخارج
الطبعة العامة	شهر	شهر
الطبعة الرسمية	شهر	شهر
طبعة الاتفاقيات الدولية	شهر	شهر
طبعة الإعلانات القانونية والتجارية والإدارية	شهر	شهر
طبعة الإعلانات المتعلقة بالتحصيل العقاري	شهر	شهر

تدرج في هذه النشرة القوائم والنصوص التنظيمية وكذلك المقررات والوثائق التي تفرض القوائم أو النصوص التنظيمية الجاري بها العمل بشرها بالجزيرة الرسمية

Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes



Etat d'avancement des documents d'urbanisme



PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS



RESULTATS DES COMMISSINS



GEOPORTAIL



NOTES DE RENSEIGNEMENT



ACTUALITES



CONTACT



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site web de l'AUESS



ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...[Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

